

**MAIRIE DE JUVIGNAC**  
**Direction de l'Aménagement**  
153 les allées de l'Europe  
34990 JUVIGNAC  
**FRANCE**

---

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-XE-134110-01

Version du : 27/08/2025

Page 1/3

Dossier N° : 25XE30354

Date de réception : 21/08/2025

Référence bon de commande : CONTROLE SANITAIRE DES EAUX MINERALES NATURELLES

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE BEC 1	

N° ech **25XE30354-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE BEC 1**

<b>Limites</b>	Limites Conditionnées (EMN)		
<b>Réglementation</b>	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique.		
<b>Préleveur</b>	Bourgenot Thierry	<b>Code exploitant</b>	00121
<b>Date et heure de prélèvement</b>	21/08/2025 11:38	<b>Nom Exploitant</b>	MAIRIE DE JUVIGNAC
<b>Température de l'air de l'enceinte</b>	5°C	<b>Code installation</b>	004438
<b>Date de réception</b>	21/08/2025 18:30	<b>Nom installation</b>	TH. BUVETTE JUVIGNAC
<b>Début d'analyse</b>	21/08/2025 19:35	<b>Code point de prélèvement</b>	0340000005079
<b>Motif de prélèvement</b>	CS : Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ARS	<b>Code PSV</b>	0000005079
<b>Type de visite</b>	TU: point d'Usage Thermal	<b>Nom point de prélèvement</b>	TH. BUVETTE JUVIGNAC
<b>Type d'analyse</b>	C1	<b>Commune</b>	JUVIGNAC
<b>Code intervention (PLV)</b>	00326853	<b>Type d'eau</b>	MI
<b>N° d'analyse DDASS</b>	00328623	<b>Localisation du prélèvement</b>	BUVETTE BEC 1
<b>Code UGE</b>	0803	<b>Longitude du point de prélèvement</b>	3.8118082
<b>Nom UGE</b>	TH. JUVIGNAC	<b>Latitude du point de prélèvement</b>	43.6279337

**PARAMETRES DE PRELEVEMENTS**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - NF EN ISO 19458 - FD T 90-520	*			

**MICROBIOLOGIE DES EAUX**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Prestation réalisée par nos soins (Non accrédié) Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 16266	▲	< 1	ufc/250 ml	0
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	*	< 1	ufc/250 ml	0
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	*	< 1	ufc/ml	20
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	*	< 1	ufc/ml	100
UM8EH : Escherichia coli et bactéries coliformes (/250ml) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Bactéries coliformes	*	< 1	ufc/250 ml	0
Escherichia coli	*	< 1	ufc/250 ml	0
ZMQ8Y : Escherichia coli et coliformes thermotolérants (/250ml) Prestation réalisée par nos soins Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 44°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Coliformes thermotolérants	< 1	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli	< 1	ufc/250 ml	0	

**PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES GENERAUX (IN SITU)**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX3R4 : Température de l'eau (in situ) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Thermométrie [Méthode à la sonde] - Méthode interne	*	22.6	°C	

N° ech **25XE30354-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE BEC 1**
**PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES GENERAUX**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1	*	<0.1	NFU	

**MINERALISATION**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888				
Température de mesure de la conductivité	21	°C		
Conductivité à 25°C	*	600	µS/cm	

**EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
pH à T°C	*	7.4	Unités pH	
Température	21	°C		

**PARAMETRES AZOTES & PHOSPHORES**

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG07B : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-7019 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1				
Ammonium (NH4)	*	<0.0500	mg NH4/l	
Azote ammoniacal	*	<0.0400	mg N/l	



Patrick Renard  
Coordinateur(rice) Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage.  
 Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.  
 Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.  
 Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boîte comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.